

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/09/2024	17/09/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 15

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénaud FRAIPONT, Rémi METIVIER,

Absente excusée : Gilles BELLAND (pouvoir donné à Catherine BAZOGE), Eliane LEVEILLÉ (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Suzy DIEUL)

Secrétaire de séance : Madame Lynda LAFOND

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 23.09.2024-3

- 3°) **Délibération créant un poste d'agent d'animation en contrat Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour l'activité des Mercredis Educatifs jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2025 :**

La directrice de l'ALSH nous alerte sur les effectifs de rentrée pour cette activité de Mercredis Educatifs qui sont en hausse. Les contrats pour accroissement temporaire d'activité (ATA) pris lors de la réunion du 17 juin derniers ne sont plus adaptés (2 contrats de 11h30 à 18h30).

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de créer un nouveau poste d'agent d'animation pour l'année scolaire 2024-2025 jusqu'à début juillet 2025, en contrat ATA de 8h à 18h pour respecter les taux d'encadrement imposés. Ce contrat permettrait également de palier aux nombreuses défections d'agents sans préavis de nos communes partenaires. Il ne sera utilisé qu'en fonction des besoins.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024 pour copie conforme Louplande, le 30 septembre 2024
Suivent les signatures au registre
et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 30 septembre 2024
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20240923-23092024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Notification : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

